



Location en RBNB dans copropriété

Par **SYLVIE-VALERIE**, le **31/10/2023** à **09:58**

Bonjour,

Faut il une autorisation quelconque pour mettre en RBNB un appartement dans une copropriété.

Bien cordialement

Sylvie xxx anonymisation

Par **yapasdequoi**, le **31/10/2023** à **10:00**

Bonjour,

Il faut consulter le règlement de copropriété qui l'interdit éventuellement. Dans ce cas il faut une autorisation de l'AG pour modifier ce RC et ensuite pouvoir louer en meublé de courte durée.

NB : d'autres formalités sont indispensables comme déclarations à la mairie et au fisc.

Par **youris**, le **31/10/2023** à **11:23**

bonjour,

la location saisonnière est une activité commerciale, il faut donc que votre R.C. accepte les activités commerciales et pas seulement l'habitation.

salutations